



S'inscrire à la newsletter

ZOOM



Dans quelques mois, la coordinatrice sage-femme du Centre Hospitalier de Cayenne prendra sa retraite, après plus de quarante années à prendre en charge les femmes enceintes du territoire. Lors des dernières Assises amazoniennes de gynécologie, obstétrique, néonatalogie et anesthésie, elle a présenté les enjeux liés au multiculturalisme dans le champ de la périnatalité, en Guyane. Comme un leg aux prochaines générations de professionnels.

En ce mercredi, quatre jours après le passage du cyclone Chido à Mayotte, Marie-Noëlla Capé est sollicitée par des sages-femmes qui aimeraient aller renforcer les professionnels de santé de l'île. La Réserve sanitaire et l'association Action santé femmes du Pr Olivier Picone ont lancé des appels aux volontaires. A son poste de coordinatrice sage-femme du Centre Hospitalier de Cayenne, Marie-Noëlla Capé a été plus habituée à les solliciter pour de l'aide qu'à devoir organiser le départ de renforts pour un autre territoire. En quarante-deux ans de vie professionnelle et à quelques mois de la retraite qu'elle prendra en 2025, elle a vécu plusieurs crises. Et ce dès ces premières années, alors fraîchement diplômée de l'école de Martinique.

« A 6 ans, j'accouchais les animaux »

La jeune Marie-Noëlla – les prénoms de ses deux grands-mères – a grandi à Saint-Laurent-du-Maroni. Au milieu des animaux. « *Nous avions des volières. Mon père a expérimenté les couveuses. Il fallait retourner les œufs, surveiller les coups de becs. A 6 ans, j'accouchais déjà les*

animaux de la maison. Les chats, les chiens, les lapins. Mes frères et sœurs se plaignaient que je touchais « les cochonneries du chat », c'est-à-dire le placenta. Ils refusaient que je mange à côté d'eux, ces jours-là. Mais moi, j'ai toujours aimé le contact du placenta, recoudre les animaux puis les patientes. Quand j'ai dit que je voulais être sage-femme, ça n'a surpris personne. »

A son entrée en seconde, ses parents déménagent à Cayenne car « il n'y avait pas de lycée à Saint-Laurent. » Bac en poche, elle s'envole pour la Martinique et son école de sage-femme, « très réputée ». Elle réalise son premier accouchement à la maternité de Redoute, en 1979. Elle le consigne dans un petit carnet. Celui-ci ne la quittera pas et accueillera chaque nouvelle naissance, jusqu'à ce qu'elle se le fasse voler. Il n'y en aura pas de second. Depuis, elle a donc perdu le fil des milliers d'accouchements réalisés.

« Très peu de suivi périnatal »

A sa sortie de l'école, après quelques semaines à Cayenne, elle débute véritablement sa carrière à Saint-Laurent-du-Maroni. « Le conseil général mettait en place la protection maternelle et infantile (PMI). Il y avait un médecin, une puéricultrice et un infirmier, mais il manquait une sage-femme. » A vingt et un ans, elle retourne dans la ville qu'elle a quittée six ans plus tôt.

Très vite, elle s'inquiète « du très peu de suivi périnatal » des femmes du Bas-Maroni. « La mortalité approchait les 30 pour 1 000. C'est pour ça que j'ai toujours dit que le suivi est primordial. » La jeune sage-femme enfourche son vélo pour « aller dans les villages comme la Charbonnière. Je faisais la publicité pour dire qu'il y avait une sage-femme à la PMI, qu'il était possible de venir consulter. » Bien qu'ayant grandi à Saint-Laurent-du-Maroni, elle ne parle pas le bushi tongo. « J'expliquais avec des gestes. J'avais toujours ma balance avec moi, parce que pendant ma formation, on m'avait inculqué qu'une prise de poids était le signe d'une pathologie de la grossesse. C'était aussi un moyen d'entrer en contact avec les femmes. »

Les premières consultations avec le Dr Carles

De premières patientes se présentent à la PMI. Marie-Noëlla Capé organise des consultations à Apatou, qu'elle rejoint en pirogue. « J'étais attendue », se souvient-elle. Dans un carnet, elle se constitue un lexique en bushi tongo : « Comment ça va ? Est-ce que la tête vous fait mal ? Au bout d'un mois, je n'avais plus besoin de le lire. Mais mon lexique se limitait au vocabulaire obstétrical et gynécologique. Les patientes pensaient que je parlais la langue mais j'étais bien obligée de leur avouer que non. »

Consultations prénatales, puis post-natales, puis de contraception : la jeune sage-femme met en place de nombreuses actions pour les femmes. Elle propose le stérilet. « Je donnais un carnet aux dames pour qu'elles notent les dates de leurs règles. Elles ont commencé à espacer les naissances. » C'est aussi l'époque où arrive le Dr Gabriel Carles à la maternité de l'hôpital André-Bouron, qui réalise 300 accouchements par an. « On a mis en place les échographies. C'était payant. Je disais donc aux femmes de mettre un peu d'argent de côté. »

Riz blanc et eau bouillante

Après Apatou, c'est le village de Javouhey qui voit arriver la jeune femme, avec l'infirmier M. Sampson et la puéricultrice Mme Joly, l'épouse du Dr Franck Joly. Cette fois-ci au volant de la 4L fournie par le conseil général. Nouveau choc culturel. Outre la langue, Marie-Noëlla Capé découvre qu'elle n'a pas le droit de regarder le corps des parturientes. « Il fallait y aller à tâtons », raconte-t-elle en mimant les gestes de la main. Comme le Dr Carles a déjà eu l'occasion de le raconter dans la Lettre pro, les femmes enceintes hmong refusent également d'aller accoucher à l'hôpital. Il faudrait quelque temps avant d'en découvrir la cause : « Elles exigeaient de manger du riz blanc et d'avoir de l'eau bouillante. »

Une discussion avec le Dr Carles et le cuisinier du centre hospitalier permettront de régler le problème. Progressivement, à force de visites à Javouhey, les parturientes commenceront à venir accoucher à la maternité. Elle constate également que les bébés sont de petit poids pour l'âge gestationnel et souffrent d'immaturité hépatique, qui leur provoque des jaunisses. « Cela entraînait des décès. Lorsque les femmes allaient à l'hôpital de Saint-Laurent, ces nouveau-nés étaient pris en charge rapidement et la mortalité était nulle. »

« Il fallait réussir à entrer dans leur monde »

Après La Charbonnière, Apatou puis Javouhey, elle se rend à Grand-Santi. Elle découvre que la langue est singulièrement différente. Pense par erreur s'en sortir avec un lexique néerlandais. Observe la pratique traditionnelle des scarifications sur les visages et dans le dos. « Juste avec les scarifications, je pouvais savoir de quel village venait la dame », assure-t-elle.

C'est de toutes ces approches culturelles que Marie-Noëlla Capé a parlé, mi-novembre, lors des Assises amazoniennes de gynécologie, obstétrique, néonatalogie et anesthésie. Comme un héritage qu'elle laisse à celles qui lui succéderont, alors que l'heure de la retraite approche. « Il fallait réussir à entrer dans leur monde. Parfois, ça énervait. »

La mortalité périnatale divisée par deux



Outre l'échographie, les sages-femmes de l'Ouest mettent en place la visite du neuvième mois et le monitoring. Une nouveauté pour celle qui avait appris à écouter le cœur du bébé avec son pinard (notre photo), le stéthoscope obstétrical. « Il y avait une approche plus tactile qu'avec le stéto. Je regardais s'il y avait des vergetures. J'aimais ça. Mais c'est vrai qu'on passait à côté de certaines pathologies. »

Elle exerce depuis quatre ans au centre de protection maternelle et infantile (PMI) de Saint-Laurent-du-Maroni, lorsque éclate la guerre civile au Suriname. Les victimes des exactions traversent le Fleuve. Ceux qu'on appelle les PDS, personnes déplacées du Suriname, sont installés dans des camps comme à Charvein. « *Albina se faisait bombarder. Il y avait des viols, une insécurité manifeste. Mes parents n'étaient pas tranquilles. Je suis repartie à Cayenne.* »

De ces quatre années à Saint-Laurent-du-Maroni, elle conserve un courrier de recommandation du Dr Carles à son adresse : « *Celle-ci, par ses compétences médicales, son excellent contact avec les diverses gestantes, son dévouement pour toutes les activités de prévention de la mortalité périnatale, a permis de drainer vers elle l'ensemble des patientes auparavant peu suivies, un dépistage et une surveillance des grossesses à risques. L'ensemble de son action a concouru à diviser par deux la mortalité périnatale dans la région de Saint-Laurent du Maroni.* » Davantage en fait puisqu'elle était plus proche de 8 pour 1 000 lorsque Marie-Noëlla Capé repart à Cayenne vers 1986-1987.

La maternité de Saint-Denis et le déménagement

A Cayenne, l'hôpital est encore situé à Saint-Denis, là où le nouveau commissariat de police est construit. En face, ce sont les PTT. Cinq sages-femmes se relaient à la maternité pour environ 800 naissances par an. La structure est linéaire avec les lits de post-partum, quelques lits de grossesse et les deux salles de naissance.

En octobre 1992, elle vit son premier déménagement pour rejoindre le nouvel hôpital, sur le site actuel, avec Christiane Ravin comme cadre. « *C'était très différent de Saint-Laurent, où les trois sages-femmes vivaient à côté de la salle de naissance. Ici, nous étions sur des gardes de 7 heures à 21 heures.* » A la maternité, je découvre aussi les urgences. Lors de ma première garde, il y a eu au moins cinq prééclampsie. Ma mère venait me chercher en fin de garde. J'étais épuisée. Quand je lui annonçais qu'il y aurait beaucoup de naissances, elle allumait une bougie pour moi. »

Tisanes et feuille d'argent

Là aussi, elle découvre d'autres pratiques culturelles comme la consommation de tisane et de feuille d'argent. « *Comme c'est un ocytocique naturel, ça donne des contractions aux femmes. Elles arrivaient presque à quatre pattes. Bien pris, ça accélère le travail. Quand c'est pris sur un col qui n'est pas favorable, en revanche, le bébé souffre.* »

Son parcours professionnel lui fait croiser le Dr Ghislain Patient, décédé en avril dernier, et le Dr Christian Cérol, jeune diplômé. Elle qui a eu son unique garçon tardivement, s'invente des enfants quand les parturientes lui demandent son avis sur ce qu'elle vit.

Mais dans le nouvel hôpital de l'avenue des Flamboyants, l'architecture de la maternité ne lui semble guère plus favorable. « *C'était une structure éclatée avec les salles de naissance, le prétravail, l'unité de post-partum, la grossesse, la gynécologie. Il fallait démultiplier le nombre de soignants. C'était très difficile.* » A l'époque, de nombreuses cayennaises préfèrent accoucher au centre médico-chirurgical de Kourou (CMCK). « *L'insatisfaction, c'est une étincelle. Il suffit qu'une femme soit mécontente pour que toutes les autres le soient* », professe-t-elle.

Le cap des 2 000 naissances

Le nombre annuel d'accouchement explose. Marie-Noëlla Capé fait les comptes : 1 500, 1 700, 1 900, 2 000, 2 500. « *Enfin, les instances ont pris conscience de l'augmentation de la natalité, de la nécessité d'augmenter le nombre de sages-femmes et de soignants. Ça a été très difficile pour Christiane Ravin. Quand on la voyait arriver dans le service, on comprenait qu'il allait falloir faire vingt-quatre heures. Comme je n'avais ni mari ni enfant, ça allait. Mais on avait les larmes aux yeux.* »

Toutes ces naissances font qu'aujourd'hui, elle croise régulièrement des femmes qu'elle a accouchées voire leurs enfants. « *Elles me reconnaissent, me remercient. Ça fait du bien. Comme je n'ai pas changé de coiffure, que je reste maquillée et bijoutée, c'est plus facile de me reconnaître.* »

« Le Dr Favre a été précurseur »

Le déménagement de 1992 coïncide également avec une meilleure prise en charge des prématurés. « *La précurseur fut le Dr Anne Favre (...) Nous n'avions pas les moyens*

d'aujourd'hui. Dans la même pièce, on mélangeait les bébés de réanimation, de néonatalogie, de soins intensifs. On ne savait pas toujours bien si c'était un bébé de réa ou de soins i. » Marie-Noëlla Capé veut « toujours donner une chance aux prématurés ». L'un d'eux, a qui ses collègues ne donnaient guère de chance de survie, lui rend, trente ans après, visite « tous les ans, pour me parler de ce qu'il fait. »

En 2013, nouveau déménagement pour le pôle femme-enfant. « D'un seul coup, c'était plus facile. L'architecture traduit la prise en charge : les consultations au rez-de-chaussée, les accouchements à proximité de la réanimation, le post-partum à l'étage. Ce fut une réflexion médico-soignante, avec le Dr Favre, Christiane Ravin, les cadres... » Elle-même est diplômée de l'école des cadres depuis 1999. En 2016, elle doit succéder subitement à Christiane Ravin.

Succession, décès et grève

Les premiers mois sont très difficiles. Outre cette succession subite, l'année est marquée par cinq décès en trois mois au sein du service de réanimation néonatale chez des prématurés victimes d'un staphylocoque doré. Début 2017, le Centre Hospitalier de Cayenne est le théâtre de dix semaines de grève. Les relations avec certains agents s'en trouvent parfois altéré.

« Ça n'a pas été évident, concède-t-elle aujourd'hui. Mais je n'ai pas baissé les bras. » A son poste de coordinatrice sage-femme, elle fait valoir son tempérament. « Je ne change pas... et ne changerai pas. Mais je connais les prénoms de tous les agents du pôle. J'organise des Semaines de la satisfaction. Quand je rentre dans une chambre et que la maman me dit que la prise en charge était bien, j'ai ce que je veux. Mais il est temps que je parte. Je dis « ouf ». Et sans doute que d'autres diront « ouf » eux aussi. » Certains attendent de savoir à quelle date je partirai. » La date n'est pas fixée mais « ce sera en 2025 ». Marie-Noëlla Capé a déjà donné ses consignes : « Pas de fête de départ ! »

Le nombre de naissances a continué d'augmenter pendant ces années, pour atteindre des pics à 4 300. « C'est invivable », constate-t-elle. Cette année, il n'y en aura guère plus de 3 100 à Cayenne. A Saint-Laurent-du-Maroni, la baisse aussi est sensible. « Rien ne permettait de l'anticiper. » Voilà un sujet sur lequel pourra se pencher son successeur.

EN BREF

♦ CHU : huit pôles et huit chefs de pôle pour le nouvel établissement

Dans le cadre de la création du CHU de Guyane, certaines activités des trois hôpitaux de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni seront transférées au quatrième établissement : le GCS-ES. La décision du directeur général de l'Agence régionale de santé est attendue pour la toute fin d'année, afin d'être effective au 1er janvier. Ce transfert d'activité entraîne la réorganisation des pôles entre le GCS-ES pour les activités qui deviennent territoriales et les trois centres hospitaliers pour les autres activités. Celle-ci a été présentée aux instances et notamment aux conseils de surveillance des trois établissements.

Le GCS-ES comptera 8 pôles. Leurs chefs ont été nommés vendredi par Christophe Bouriat, administrateur du GHT, à partir de propositions du Pr Félix Djossou, président de la commission médicale de groupement :

- Urgences - soins critiques : Dr Mosa Tsafehy
- Chirurgie - anesthésie : Dr Anne-Christèle Dzierzek
- Santé publique - recherche : Pr Antoine Adenis
- Médecine 1 : Dr Dominique Louvel
- Médecine 2 : Pr Félix Djossou
- Femme - mère - enfant : Pr Narcisse Elenga
- Médico-technique : Pr Magalie Demar
- CDPS - hôpitaux de proximité : Dr Cyril Rousseau

Le CHC conservera 2 pôles :

Santé mentale

- Médecine - chirurgie

Le CHK conservera 1 pôle :

Médecine - chirurgie

Le CHOG conservera 3 pôles :

- Santé mentale
- Médecine - chirurgie
- Médico-technique

♦ La consultation médicale passe à 36 euros

GENERALISTES GUYANE
TARIFS DES HONORAIRES au 22 décembre 2024
 (secteur 1)

Votre médecin pratiquant des honoraires conformes aux tarifs de la Sécurité Sociale. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'urgence exceptionnelle de votre part concernant l'hourai ou le lieu de votre consultation, ou en cas de non-reçu de paiement.

Votre médecin doit obligatoirement vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par la Sécurité Sociale.

Quels que soient vos frais facturés des frais correspondant à une prestation de votre médecin, le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut vous être répercuté.

	CONSULTATION GÉNÉRALISTE	CONSULTATION D'URGENCE
De 8h à 20h la semaine	34 €	48 €
Soins de 0 à 6 ans	41 €	51 €
Soins de 6 à 18 ans	38 €	48 €
Travaux obligatoires enfants (2ème jour, 3ème jour et 4ème jour)	14,90 €	-
Vente à domicile des produits essentiels de médecine courante	-	82 €
Consultation téléphonique d'urgence en tant que médecin généraliste ou en médecine d'urgence (24h/24)	72 €	-
Preuve de travail dans les 48h après demande de conseil et/ou de soins ou de soins médicaux (hors de centre de régulation et médecins traitants)	11€ (20€ entre 19h et 21h)	61 €

(Remboursement dans le régime général de Sécurité Sociale - 70% des tarifs conventionnés indiqués)

*Tous les passages de soins conventionnés pour les plus de 18 ans pour des médecins traitants doivent se constituer d'un acte médical qui est obligatoirement suivi d'un entretien par téléphone, le montant de remboursement de l'Assurance Maladie est inférieur à 20€.

**Séances de téléconsultation : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

Six mois après la signature de la nouvelle convention médicale, plusieurs mesures sont entrées en vigueur dimanche. C'est le cas de la revalorisation des consultations. Chez le généraliste, elle passe à 30 euros dans l'Hexagone et 36 euros en Guyane, de 8 heures à 20 heures la semaine. Le tarif GS disparaît pour devenir G. La consultation jusqu'à 6 ans passe à 41 euros ; la consultation des enfants de 6 ans et plus à 36 euros. Ces tarifs sont augmentés de 10 euros lors des visites à domicile.

L'ensemble des nouveaux tarifs pour la Guyane est disponible sur le [site internet de l'Assurance maladie](#).

◆ **Deux ambulances pour les hôpitaux de Grand-Santi et Maripasoula**



Dans les prochains jours, deux ambulances vont prendre la pirogue. Les deux véhicules, financés par l'Agence Régionale de Santé, vont être acheminés par le Fleuve vers les hôpitaux de proximité de Grand-Santi et Maripasoula. Ils ont été réceptionnés la semaine dernière, sur le parking de l'ARS.

« L'ambulance de Grand-Santi servira principalement à des transports pour lesquels nous sollicitons les sapeurs-pompiers de manière dérogatoire : transport entre l'hôpital et l'aérodrome, entre le dégrad où arrivent certains patients et l'hôpital, ou encore pour des retours à domicile, explique le Dr Cyril Rousseau, directeur des CDPS et hôpitaux de proximité au Centre Hospitalier de Cayenne. L'ambulance de Maripasoula a été choisie pour effectuer les trajets par la piste jusqu'à Papaïchton. Cela permet, quand cela est nécessaire, de prendre en charge les patients de la commune à l'hôpital de proximité de Maripasoula. »

◆ **Médecins libéraux : des boutons antipanique reliés au commissariat**



A l'issue d'une rencontre avec la Police nationale, le Dr Jawad Bensalah a annoncé le déploiement de boutons antipanique « relié directement et automatiquement au centre de commande du commissariat de police, à Cayenne. Quinze boutons seront déployés lors d'une phase pilote, en janvier, sur le territoire de Cayenne », seule commune couverte par le commissariat de Cayenne. Ce dispositif est donc différent des boutons antipanique utilisés jusqu'à maintenant, qui permettent d'alerter un proche ou une société de gardiennage.

« Dans cette première phase, le bouton antipanique est gratuit. Il fonctionnera grâce à une application sécurisée du ministère de l'Intérieur. » Les médecins libéraux installés à Cayenne et intéressés par ce dispositif doivent contacter le Dr Bensalah par WhatsApp en transmettant leurs nom, prénom, numéro de téléphone et adresse du cabinet.

◆ **Les AgiT à retrouver dans une revue du Spilf**



Médecine et maladies infectieuses formation (ou MMI Formation), revue officielle de la Société de pathologie infectieuse de langue française (Spilf), publie un supplément sur les dernières [Assises gyanaises d'infectiologie et médecine tropicale \(AgIT\)](#). Outre un éditorial, les lecteurs peuvent y retrouver les résumés des communications orales, mini-communications et posters présentés à l'occasion de ce congrès qui s'est tenu du 15 au 18 octobre à Cayenne.

◆ Minute de silence pour Mayotte, à l'ARS



Un deuil national a été décrété hier, en hommage aux victimes de l'ouragan Chido, à Mayotte. De nombreux rassemblements et minutes de silence ont été organisés, notamment par les professionnels de santé. Ce fut le cas, par exemple, à l'Agence régionale de santé, en fin de matinée.

◆ Vingt-deux enfants fêtent Noël avec Awono La'a Yana



L'association de patients et proches de patients atteints de cancer Awono La'a Yana a organisé une fête de Noël, mercredi dernier à Rémire-Montjoly. Vingt-deux enfants y ont participé. Ils ont reçu des cadeaux des mains du père Noël et ont profité des animations de la Cultimathèque, de Walta Box et des Yana Heroes.

Actus politiques publiques santé et solidarité

■ Catherine Vautrin, nommée ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et de la Famille

Le cardiologue Yannick Neuder a été nommé hier soir ministre de la Santé et de l'Accès aux soins du gouvernement de François Bayrou. Il exercera ses fonctions auprès de Catherine Vautrin.

Charlotte Parmentier-Lecocq a été nommée ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap.

Enfin, l'ancienne Première ministre Elisabeth Borne a été nommée ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Philippe Baptiste ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. A ce titre, ils auront à se pencher sur le projet de CHU de Guyane.

■ Création du statut de praticien associé contractuel temporaire

Les praticiens à diplôme étranger hors Union européenne (Padhue) ayant échoué aux épreuves de vérification des connaissances (EVC) et autorisés à exercer temporairement peuvent désormais prétendre au statut de « praticien associé contractuel temporaire » (Pact). Celui-ci a

été créé par deux décrets publiés samedi au Journal officiel (le [premier](#), le [second](#)). Cette dérogation permet à ces praticiens d'exercer temporairement dans un établissement public ou privé à but non lucratif de santé, social ou médico-social, dans l'attente de passer les prochaines EVC. Après les EVC de 2023, 4 165 Padhue étaient concernés. La durée du contrat est fixée à treize mois renouvelable une fois.

Le statut de Pact est inspiré en grande partie de celui du statut de praticien associé (PA). En Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les Pact « perçoivent une indemnité spéciale mensuelle, non soumise à cotisation au régime de retraite complémentaire et égale à 40 % » des émoluments. Par ailleurs, lors de leur installation dans ces territoires et lors de leur retour dans l'Hexagone, « les frais de transport des Pact, de leur conjoint et de leurs enfants à charge ainsi que les frais de déménagement de leur mobilier, afférents à leur changement de résidence sont supportés », poursuit le texte.

Offres d'emploi



■ Le Chog recrute des **infirmiers anesthésistes**. [Consulter l'offre et candidater](#).

Agenda

Jeudi 26 décembre

► **Les Rendez-vous de l'endométrirose** : « Prêtes à parler endo sans tabou ? », de 17h30 à 19h30 au Café de la Gare, à Cayenne. S'inscrire.

<https://www.helloasso.com/associations/quinzaine-obstericale/evenements/rendez-vous-de-l-endometriose-4eme-edition>

Mercredi 8 janvier

► **Afterwork** de la CPTS, à 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne. [S'inscrire](#).

Vendredi 24 janvier

► **Formation** Trod cystite à destination des pharmaciens adhérents de la CPTS, de 9 heures à 13 heures. S'inscrire. <https://mpbconseil.com/form/view.php?id=195144>

Mardi 4 février

► **Soirée d'information** sur l'oncologie et les soins de support, organisé par le DSRC OncoGuyane et la CPTS, à la Domus Médica, à Cayenne.

Jeudi 13 février

► **Soirée d'information** sur les acteurs du champ de la précarité, organisée par l'ARS et la CPTS, à la Domus Medica, à Cayenne.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour



Consultez tous les numéros de La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Laurent BIEN

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)